

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/535T

Prolongation de l'arrêté n° 2023/392T du 28 mars 2023, portant interdiction de stationnement et interdiction et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, boulevard Gambetta, rue Maxime Laubeuf, rue du Pont Ancien et rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, du mardi 2 mai au vendredi 9 juin 2023

Le Maire,

Vu la demande en date du 31 mai 2023, par laquelle la Société CISE TP sollicite une prolongation des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation, afin de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, boulevard Gambetta, rue Maxime Laubeuf, rue du Pont Ancien et rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, jusqu'au vendredi 16 juin 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/392T du 28 avril 2023 portant interdiction de stationnement et interdiction et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, boulevard Gambetta, rue Maxime Laubeuf, rue du Pont Ancien et rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, du mardi 2 mai au vendredi 9 juin 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont réalisés par la Société CISE TP, boulevard Gambetta, rue Maxime Laubeuf, rue du Pont Ancien et rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, du mardi 2 mai au vendredi 9 juin 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 16 juin 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants.

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/392T du 28 avril 2023 jusqu'au vendredi 16 juin 2023 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1er:

Les dispositions de l'arrêté n° 2023/392T du 28 avril 2023, portant arrêté de police en vue de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, boulevard Gambetta, rue Maxime Laubeuf, rue du Pont Ancien et rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, sont prolongées jusqu'au vendredi 16 juin 2023.

Article 2:

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2023/392T du 28 avril 2023 demeurent applicables.

Article 3:

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4:

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 1er juin 2023

Pour le Maire et par délégation, Georges MONNIER

#signature#

Le Deuxième Adjoint, Délégué aux espaces publics, À la propreté urbaine et à la commande publique